

Fiche action initiative locale
Renforcement des actions d'aide alimentaire, dans le cadre d'une stratégie territoriale de diversification de l'offre à la population

Thème de la contractualisation : groupe thématique « Actions d'initiative locale »

Intitulé de l'action :

**MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS D'INITIATIVE LOCALE – RENFORCEMENT DES
ACTIONS D'AIDE ALIMENTAIRE, DANS LE CADRE D'UNE STRATEGIE
TERRITORIALE DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE A LA POPULATION**

Appel à projets territorial d'aide alimentaire

Description de l'action :

La stratégie nationale pose le principe d'un pilotage de la lutte contre la pauvreté à partir des territoires. Cette méthode rejoint le choix, posé clairement par La collectivité de Corse depuis plusieurs années, à travers l'adoption successive de documents cadre : charte de lutte contre la précarité, plan de lutte contre la précarité en 2016, fiches-action du plan adopté en 2017, actant clairement une prise en charge globale des bénéficiaires.

Dans un contexte de précarisation et de paupérisation croissantes, (20 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté) la Corse doit faire face aux besoins des populations vulnérables dont l'accès à une alimentation saine et équilibrée n'est pas assuré. Garantir à tous l'accès à l'alimentation est un axe fort de la stratégie nationale, déjà fortement investi par la Collectivité de Corse.

L'ampleur des besoins signalés par le monde associatif et constatés par les travailleurs sociaux qui agissent au quotidien par le déblocage de secours alimentaires amènent la nécessité de réponses d'ampleur et la structuration d'une offre diversifiée :

- ▶ en assurant cet accès par l'élaboration et la distribution de colis alimentaires aux plus démunis
- ▶ en diversifiant l'approche et l'intervention en matière d'aide alimentaire par la promotion de projets coopératifs et innovants, visant, par une rationalisation et une structuration de la collecte de denrées à une échelle régionale, à fédérer et mutualiser les services d'aide alimentaire dans une démarche intégrée et participative ambitionnant plus largement l'accès aux droits et l'insertion sociale

L'objectif du projet est :

D'apporter un soutien aux opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté au moyen d'un appel à projets annuel aide alimentaire constitué de deux axes :

1. Un axe socle fondé sur l'élaboration et la distribution de colis alimentaires qui permet :
 - ▶ D'apporter une réponse immédiate et adaptée aux besoins alimentaires essentiels des personnes en grande difficulté sociale (personnes âgées, adultes et enfants dont nourrissons)
 - ▶ D'élargir le périmètre des acteurs impliqués dans ces actions, en renforçant le volet relatif aux approches intégrées et innovantes du type restauration

sociale, épicerie sociale, dans les liens à travailler particulièrement avec les problématiques d'insertion

2. Un axe innovation :

- ▶ diversifier l'approche de l'aide alimentaire par la promotion de projets coopératifs et innovants, notamment au travers de petits projets pilotes et innovants conçus dans une logique intégrée et mobilisant les ressorts de l'économie circulaire, fondée sur la lutte contre la pauvreté et le gaspillage alimentaire, le partage, la valorisation des ressources locales :
- ▶ favoriser la coordination des acteurs et la mutualisation des moyens (humains, techniques, logistiques) et un rayonnement régional couvrant l'ensemble des territoires, y compris les plus contraints à l'échelle de la Corse
- ▶ élaborer des réflexions sur des projets alimentaires territoriaux avec les enjeux sociaux suivants : dons alimentaires, éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, valorisation des ressources locales
- ▶ constituer un laboratoire de développement de projets intégrés et de missions d'accompagnement et d'insertion sociale des publics

Lien avec la stratégie pauvreté : Cette action contribue à renforcer l'accès aux droits et aux services sociaux poursuivie par l'engagement n° 4 « Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ».

Date de mise en place de l'action :

Action 2019 :

Appel à projet territorial aide alimentaire 2019 renforcé dans ses moyens d'intervention à hauteur de + 50 000 €.

Formalisation et mise en place d'un système de collecte de données et de suivi statistique harmonisé entre les différents porteurs de projets (fiables et mesurables) au moyen d'une grille d'indicateurs communs.

Action à mettre en place en 2020 : appel à projet territorial aide alimentaire avec 2 axes (socle : élaboration et distribution de colis alimentaire / projets coopératifs et innovants)

Actions à mettre en place en 2021 : appel à projet territorial aide alimentaire avec 2 axes (socle : élaboration et distribution de colis alimentaire / projets coopératifs et innovants)

Durée de l'action :

Expérimentation de l'axe innovation sur 3 ans

Partenaires et co-financeurs :

DRAAF, DRJSCS, DDCSPP, Communes et groupements

Budget détaillé sur 2019-2022 :

2019 : 350 000 € (valorisation AAP CdC 250 000 € et 100 000 € Etat) sur le périmètre du socle. L'année 2019 vise également la mise en place d'un système de collecte de données harmonisées (fiables et mesurables) au moyen d'une grille d'indicateurs communs (pour restitution statistique, évaluation et prospective sur l'aide alimentaire).

2020 : 400 000 € (valorisation 300 000 € AAP CDC + 100 000 € projets pilotes coopératifs et innovants (dont 100 000 € contractualisation stratégie pauvreté)

Financements complémentaires mobilisables :

2021 : 400 000 € (valorisation 300 000 € AAP + 100 000 € projets pilotes coopératifs et innovants (dont 100 000 € contractualisation stratégie pauvreté).

Ce budget pourra être abondé en tant que de besoin et selon les projets des financements mobilisables, sur cette thématique, par la DRAAF et / ou les DDCSPP.

Action déjà financée au titre du FAPI : non

Objectifs poursuivis et progression :

L'année 2019 vise la mise en place via l'AAP d'un système de collecte de données harmonisées (fiables et mesurables) au moyen d'une grille d'indicateurs communs (pour restitution statistique) sur la base de laquelle les objectifs et leur progression pourront être définis. (Les chiffres 2018 sont partiels car chaque structure élabore, ou pas, des statistiques sur des critères différents). La grille 2019 devrait donc permettre de disposer d'un socle de valeurs communes à partir desquelles les indicateurs fixant les objectifs à 3 ans pourront être fiables et mesurables.

Indicateurs*	2018	2019	2020	2021
Nombre de structures soutenues	14	14	+ 20 %	+ 20 %
Nombre de projets coopératifs/innovants accompagnés	1	1	2	3
Nombre de personnes bénéficiaires d'aide alimentaire	9 700 (Chiffre partiel indicatif base actuelle 2017-2018)	+ 16 %	+ 25 %	+ 25 %
Nombre de colis distribués	2 000 (Chiffre indicatif base actuelle)	+ 16 %	IDEM 2019, la contractualisation concernera des projets collectifs, n'intervenant pas dans la distribution directe de colis ou repas*	
Nombre de repas distribués	460 000 (Chiffre partiel indicatif base actuelle 2017-2018)	+ 16 %	IDEM 2019, la contractualisation concernera des projets collectifs, n'intervenant pas dans la distribution directe de colis ou repas*	
Part de familles avec enfants bénéficiaires d'aide alimentaire	Non mesuré	+ 16 %	+ 33 %	+ 33 %
Part des actions collectives et/ou mutualisées	0	10 %	20 %	30 %
Couverture du territoire/rayonnement	Villes et villages couverts	idem	+ 20 %	+ 30 %

(grandes villes et aggro/zones rurales)	base actuelle : Ajaccio/zone CAPA : 8 structures Bastia et agglo : 5 structures Corte : 1 structure Porto-Vecchio Propriano Micro régions sud : 2 structures			
Part des bénéficiaires issu du monde rural desservi par l'AAP ayant bénéficié de l'aide alimentaire	Non mesuré	A mesurer	+ 20 %	+ 30 %

* Indicateurs à prévoir en 2019 pour la grille commune (cf. actions à mener en 2019)